



**OBJET MODALITES DE MISE A DISPOSITION D'UNE NOTE
D'INFORMATION SUR L'APPLICATION DE LA D'URBANISME
N°2012-376 DU 20 MARS 2012**

Réf. 2012-41 - feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VIVIAN, Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIAN, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Bénédicte Vivian

Absent : Luc Rosset

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 8

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La Loi n° 2012-376 du 20 mars 2012, publiée au Journal Officiel du 21 mars 2012 et codifiée à l'article L123-1-11-1 du Code de l'Urbanisme, contient des dispositions relatives à une majoration des droits à construire de 30% afin de permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation dans les communes dotées d'un Plan Local d'urbanisme, d'un Plan d'occupation des Sols ou d'un plan d'aménagement de zone, en vigueur à la date de promulgation de la loi n°2012-376.

Conformément aux dispositions de cette loi, l'autorité compétente pour élaborer le Plan Local d'urbanisme doit mettre à la disposition du public une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30%, notamment au regard des objectifs mentionnés à l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme.

Le public dispose d'un délai d'un mois minimum pour formuler ses observations à compter de la mise à disposition de cette note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide les modalités de consultations du public suivantes :

- Mise à disposition de la note d'information à la mairie aux heures habituelles d'ouverture au public **du 2 juillet au 28 septembre 2012 inclus, excepté du 9 au 13 juillet et du 15 au 31 août en raison de la fermeture de la mairie.**
- Annonce de la consultation par affichage public et sur le site internet de la commune.



**OBJET MODALITES DE MISE A DISPOSITION D'UNE NOTE
D'INFORMATION SUR L'APPLICATION DE LA D'URBANISME
N°2012-376 DU 20 MARS 2012**

Réf.2012-41 feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 JUIN 2012
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 18/06/2012

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 25 juin 2012

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 26 juin 2012